



Gonfreville l'Orcher, le 3 mars 2016

Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise
Membre du Conseil de Développement du Grand Port Maritime du Havre

Nos Réf. : JPL/SG

M. Eric OLSEN*Président, Directeur Général et Administrateur***LAFARGE****2, avenue du Général de Gaulle****92140 CLAMART**

Monsieur le Président Directeur Général,

L'annonce du plan de restructuration des usines du groupe Lafarge/Holcim en France, entraînant la reconversion du site de production de la zone industrialo-portuaire du Havre, alimenté à partir de la carrière de St Vigor d'Ymonville, en simple station de broyage de clinker importé est incompréhensible pour les élus, toutes tendances politiques confondues, comme pour les salariés et plus généralement l'opinion publique.

Cette décision, si elle était mise en œuvre, entrainerait la perte localement de 111 emplois sur les 144 emplois actuels du site, un impact lourd sur les 700 à 750 emplois indirects liés à cette usine de production, l'arrêt de l'exploitation de la carrière et sa reconversion en site de stockage, ainsi qu'un préjudice porté à l'économie circulaire, l'utilisation des fours de Lafarge étant fréquente pour valoriser en énergie des matériaux impropres.

Elle aurait également comme conséquence, dans le cadre des futurs chantiers de construction de notre région Normandie et de celle d'Ile-de-France, de recourir à du clinker importé, alors même que nous disposons actuellement d'un site de production qui a largement fait ses preuves, tant en matière écologique, qu'en matière de qualité, et ce à partir d'une carrière dont les réserves d'exploitation sont estimées à un siècle.

Enfin, du point de vue du développement de l'axe Seine, qualifié d'enjeu national par les gouvernements successifs, le démantèlement de cette cimenterie située en bord de Seine et recourant très largement au transport fluvial pour alimenter les chantiers et futurs chantiers de la région parisienne comme de la région Normandie serait fortement préjudiciable.

../..

Pourtant, il n'y a pas si longtemps, en 2013, le groupe Lafarge nous avait alertés sur les conséquences néfastes qu'entraînerait l'implantation d'une station de broyage de clinker importé sur la zone industrielle du Havre.

Des documents de communication avaient été rédigés et diffusés alors par le groupe pour justifier l'impérieuse nécessité de maintenir la cimenterie de Saint-Vigor dont l'apport économique, environnemental et sociétal était alors jugé « sans comparaison avec celui d'une station de broyage de clinker ». Dans ses conclusions il était notamment indiqué que « chaque tonne de ciment vendue par une station de broyage fait perdre au territoire une création de valeur de 54 Euro/t. ».

Sur la base de ces arguments, partagés par les représentants du personnel, j'avais appelé à la mobilisation en ma qualité de Député à l'époque et obtenu des avancées significatives pour consolider le site de production de St Vigor.

De leur côté, les salariés ont prolongé eux aussi cette mobilisation en acceptant puis en contribuant, au prix de réels efforts personnels et familiaux, au plan de compétitivité défini par la direction nationale. Plan de compétitivité dont les objectifs ont d'ailleurs visiblement été largement dépassés en 2015 par rapport aux prévisions initiales.

Ne doutant pas un seul instant de la bonne foi des dirigeants et communicants du groupe Lafarge en 2013, il semble donc évident que les mêmes arguments appliqués à la situation actuelle doivent vous conduire à maintenir ce site de production et donc à revoir le plan de restructuration annoncé visiblement avec trop de précipitation.

Par ailleurs, je souhaite vous informer des différentes démarches que j'ai engagées avec plusieurs autres élus, dont le Vice-Président du Sénat Thierry Foucaud et Gilbert Le Maître, Maire de Saint-Vigor-d'Ymonville, en direction du Grand Port Maritime du Havre (GPMH), de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH), de l'Etat et de la Région Normandie afin qu'une table ronde consacrée à la pérennisation de la cimenterie de St Vigor puisse être rapidement organisée.

Figure parmi les points motivant cette proposition, la renégociation des tarifs du loyer réclamé par le GPMH à partir de la prise en compte de l'apport de la cimenterie sur le trafic fluvial. Je sais en effet que cette question demeure un sujet de préoccupation pour asseoir la rentabilité de cette usine.

C'est pourquoi, si la direction du groupe est ouverte au dialogue et aux échanges pour permettre le maintien de cette cimenterie cruciale pour l'activité économique de notre région, nul doute que des solutions concrètes pourront être trouvées ensemble.

En revanche et dans le cas contraire, il est de notre devoir de trouver une alternative aux conséquences inacceptables qu'entraînerait votre décision.

C'est pourquoi j'ai appelé à la constitution d'un pôle d'investisseurs publics et privés capable de travailler sur la reprise de cette unité de production et d'exploitation de la carrière de Saint-Vigor, estimant que son fonctionnement autonome est rentable, comme du reste il l'a été pendant des décennies.

A cet effet, nous serions désireux de connaître les conditions d'une éventuelle cession de cette usine de production et en particulier le produit attendu afin de nous permettre de travailler à la mobilisation des financements nécessaires.

Etant entendu que cette proposition de vente devrait reposer sur des critères objectifs et intégrer l'économie du coût du plan social que vous vous apprêtez à financer dans le cadre de la reconversion annoncée du site.

Dans un devoir de transparence, je vous informe rendre public les termes de ce présent courrier.

Dans l'attente de votre réponse et restant totalement ouvert à toute proposition de votre part visant à maintenir l'existence de la cimenterie de Normandie,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Paul LECOQ